

LUNDI 23 MARS 2015

ASSISES

Quatre procès pour cinq accusés

Viols, agressions sexuelles, tentative de meurtre et vol avec arme : la session d'assises de l'Aube s'ouvre pour quinze jours. Début aujourd'hui à 14 h au tribunal de grande instance.

Quatre affaires sont jugées dès aujourd'hui devant la cour d'assises de l'Aube. Présidée par Patrice Bresciani, conseiller à la cour d'appel de Reims, la session est prévue pour durer quinze jours. À partir de 14 h et jusqu'à mercredi, Abdelkrim Touil répondra de viols commis sur deux jeunes femmes. Il comparaitra libre et sera défendu par M^e Clément Hervieux.

Du jeudi 26 au vendredi 27 mars, Jean-Claude Kreit et Bilal Cherih devront répondre de vol avec arme. Les faits remontent au mois de décembre 2012, lorsque deux hommes font irruption dans la bijouterie Schall, située dans le bas de la rue Émile-Zola à Troyes. Leurs visages sont dissimulés par des foulards et des capuches, l'un d'eux est armé. En quelques minutes, ils raflent plusieurs plateaux sur lesquels sont exposés de nombreux bijoux avant de prendre la fuite, laissant derrière eux leur victime profondément choquée.

L'enquête, confiée aux policiers



Jean-Claude Kreit et Bilal Cherih devront répondre du vol avec arme commis en décembre 2012 dans la bijouterie Schall, rue Émile-Zola à Troyes.

du service régional de la police judiciaire de Reims, évolue lorsque les analyses ADN permettent de

confondre deux hommes : Jean-Claude Kreit et Bilal Cherih. Ils sont rapidement mis en examen et

La session débute à 14 h au tribunal de grande instance de Troyes et devrait durer quinze jours.

écroués. Ils seront défendus par M^e Armelle Courtois et M^e Pascal Ammoua.

Fusil à canon scié

À compter du lundi 30 mars et jusqu'au lendemain, Patrick Bienaimé sera jugé pour tentative de meurtre et sera soutenu dans ses intérêts par M^e Virginie Zanchi.

Ce mercredi du mois de mai 2013, Michel rejoint son domicile, chemin de l'Écluse à Vaudes. Il croise Patrick Bienaimé. Les deux hommes se connaissent. À de nombreuses reprises, ils se sont affrontés. Un conflit larvé entre employeur et employé. Une querelle qui tourne au drame. Ce jour-là,

Patrick Bienaimé boit à en perdre la raison. Aveuglé par la colère et l'alcool dont il vient d'abuser, il s'empare d'une arme et quitte son village de Courtenot. Face aux enquêteurs, il niera toute intention homicide.

C'est pourtant armé d'un fusil à canon scié qu'il débarque chez Michel. Il tire deux fois en l'air avant de mettre en joue sa victime. Deux tirs à courte distance l'atteignent au bras et à l'épaule. Michel s'effondre alors que Patrick Bienaimé prend la fuite. Plus tard, il sera interpellé par les gendarmes et n'opposera aucune résistance. Mis en examen du chef de tentative de meurtre, il sera écroué à la maison d'arrêt de Troyes jusqu'au terme de son procès.

Enfin, du mercredi 1^{er} au vendredi 3 avril, Gaspar M. répondra de viol et agressions sexuelles commis sur mineur de 15 ans en état d'ivresse. Il se présentera libre et sera défendu par M^e Angélique Bailleul.

CÉLINE TILLIER